



N° 21/CD/03/04

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BALARUC LES BAINS

Extrait du Registre des Délibérations du Comité de Direction

Séance du 19 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf mars, à dix heures, le Comité de Direction s'est réuni en séance sous la Présidence de **Monsieur Gérard CANOVAS, Président.**

Collège d'élus : M. Gérard CANOVAS, Mme Brigitte LANET, M. FERNANDEZ, M. CALAS, M. DORLEANS,

Collège de socioprofessionnels : Mme SEMPER, M. VIGUIER, Mme BENQUE, Mme SOARES, Mme DELPUECH,

Absent(es) : M. COURS, M. MERIEAU, Mme DUMAS,

Le Comité de Direction a choisi comme secrétaire de séance : Monsieur Eddy DORLEANS

Objet n°4 : Vote du Compte Administratif 2020 du Budget annexe « Service des Campings » de l'Office de Tourisme-EPIC

LE COMITE DE DIRECTION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-21 relatif à la désignation d'un président autre que l'ordonnateur pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu les articles L 2121-12 et L 2313-1 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2020 du budget annexe « Service des Campings » de l'Office de Tourisme-EPIC dressé par le Comptable,

Vu l'Arrêté du 17 décembre 2007 relatif à l'Instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux établissements publics industriels et commerciaux à compter du 1^{er} janvier 2008.

Vu la note de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération,

Rappel du contexte 2020 :

Suite à l'épidémie de COVID 19 et aux annonces successives du Gouvernement pour contenir la pandémie, l'EPIC est dans une situation budgétaire très fragilisée depuis la crise sanitaire qui a débuté en mars 2020.

Ses activités ont été une première fois impactées en début d'année avec le premier confinement et la fermeture administrative de l'établissement thermal de Balaruc-les-Bains. Ses activités ont été une nouvelle fois brutalement impactées suite à la nouvelle fermeture administrative de l'établissement thermal, à compter du jeudi 29 octobre 2020, soit 8 mois de fermeture des thermes sur 12 pour l'année 2020.

La saison 2020 a imposé l'ouverture d'un seul camping municipal sur les deux existants (en raison du faible prévisionnel de curiste).

La situation a également impacté le camping « Chemin des Bains » qui a été fermé par arrêté Préfectoral à compter du dimanche 1er novembre 2020 et l'est encore à ce jour.

La situation n'a pas pu être résorbée en dépit des nombreuses aides mises en place durant la crise sanitaire, qui ont été sollicitées :

- Chômage partiel des salariés (total ou en activité réduite suivant les périodes)
- Exonérations de cotisations,
- Réajustement de la redevance versée à la Ville comme précisé plus loin
- Possibilité de déclencher une ligne de trésorerie en 2021 (Equivalent d'un PGE)

L'EPIC est exclu du champ d'application du fonds de solidarité

Toutefois, comme vous le verrez ci-dessous, le budget a pu être maîtrisé par une réduction drastique des charges de fonctionnement Certains achats en fonctionnement et investissement ayant été reportés par manque de visibilité de notre trésorerie pour les années à venir.

Le Comité de Direction réuni sous la présidence de Mme Brigitte LANET, vice-présidente, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Gérard CANOVAS, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice concerné :

1. D'approuver la présentation faite du Compte Administratif 2020 du budget annexe « Service des Campings » de l'Office de Tourisme-EPIC, lequel peut se résumer ainsi :

Les recettes d'Investissement :

INVESTISSEMENT	CA 2019	BP 2020 (avant COVID)	BP 2020+ DM+ BS (CRISE COVID)	CA 2020	Solde prévisions/réalisations
Recettes d'Investissement	127 819.39	104 081	104 081	103 994.42	86.58
Chapitres					
10 Dotations, Fonds Divers et Réserves	41 000	0	0	0	0
040 Opérations d'ordre de transfert	86 819.39	104 081	104 081	103 994.42	86.58

Il s'agit pour les recettes d'investissement :

- De la dotation aux amortissements au chapitre 040 (103 994.42€)

Les Dépenses d'Investissement :

INVESTISSEMENT	CA 2019	BP 2020 (avant COVID)	BP 2020+ DM+ BS (CRISE COVID)	CA 2020	Solde prévisions/réalisations
Dépenses d'investissement	93 440.61	104 081	140 307.50	54 296.55	86 010.95
Chapitres					
20 Immobilisations	35 595.96	25 000	35 000	8 140.21	26 859.79
21 Immobilisations corporelles	12 984.96	32 081	58 307.50	5 591.20	52 716.30
16 Emprunts et dettes assimilés	44 859.69	47 000	47 000	40 565.14	6434.86

Chapitre 16 : Il s'agit du remboursement du capital des emprunts en cours.

Total des emprunts contractés : 625 000€

Capital restant dû au 31/12/2020 : 253 015.54€

Il avait été prévu lors du vote du budget :

Article 2031 : Maître d'œuvre pour projet global d'investissement sur les 2 campings

Article 2051 : Contrôle d'accès avec bracelets à puce sur les 2 campings

Article 2135 : Rénovation plateformes extérieures sanitaires du Chemin des Bains en collaboration avec Roule nature

Article 2151 : Projet WIIZONE reporté depuis 2018

Article 2157 : Aménagements paysagers sur les 2 campings

Article 2183 : changement ordinateur du PECH

Article 2188 : panneaux signalétiques+ achat matériels Eco durables pour les agents de maintenance.

Compte tenu de la crise COVID, les dépenses se sont limitées à :

Chapitre 20 :

Article : 2051

- Contrôle accès portillons automatisées avec bracelets à puce uniquement sur le PECH D'AY : 6520€HT

- Logiciel de prise en main pour le logiciel de gestion des 2 campings (APPLICAMP) compte tenu des problématiques récurrentes de la société XEFI: 1621HT

Chapitre 21 :

Article : 2135

- Caisson VMC Sanitaire Chemin des Bains : 1120€HT
- Barrières automatisées Chemin des Bains : 4472€HT

Les recettes de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	CA 2019	BP 2020 (avant COVID)	BP 2020+ DM+ BS (CRISE COVID)	CA 2020	Solde prévisions/réalisations
<i>Recettes de fonctionnement</i>	1 055 723.75	1 057 611	756 212.65	452 919.88	303 292.77
<i>Chapitres</i>					
O13 Atténuation de charges (risque personnel)	0	200	26 871	28 024.94	-1 153.94
70 Vente de produits fabriqués, prestations de service	1 055 676.63	1 057 331	706 961.65	395 571.71	311 389.94
75 Autres produits de gestion courante	1.12	30	21 030	21 693.50	-663.50
77 Produits exceptionnels	46	50	1 350	7 629.73	-6 279.73

Chapitre 013 : Il s'agit principalement du remboursement des indemnités d'allocation de l'activité partielle par la DIRECCTE du 16 mars au 31 octobre 2020, soit un montant de 23 930.86€, du remboursement du crédit impôt compétitivité emploi de 2018 pour un montant de 3671€. Le reste étant des indemnités journalières des agents en maladie (241.08€)

	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
Masse salariale brute chargée	6733.87	5251.93	4888.37	5160.14	6152.65	6105.96	6114.38	5594.40
Indemnisation Activité Partielle	961.38	4440.66	4394.88	3830.26	1895.60	1567.51	2062.55	1546.58

Chapitre 70 : Ce chapitre retrace principalement les recettes des arrhes et séjours des campings.

Arrhes : 118 370.40€ HT : Baisse notable compte tenu de la crise COVID 19

Séjours : 276 706.31€ HT : Ouverture du camping PECH D'AY du 27 juin au 16 octobre 2020 (Arrêté Préfectoral risque de submersion marine) et du Chemin des Bains du 1^{er} octobre au 31 octobre 2020 (fermetures administratives), soit 1 camping ouvert durant 4 mois au lieu de deux campings ouverts 7 mois chacun.

D'autre part, les remboursements de séjours et d'arrhes passent désormais par réduction de titre sur ce chapitre compte tenu de la suppression de la régie d'avances initiée par le Centre des Finances Publiques. (à l'origine les remboursements s'effectuaient par mandats sur le 60684)

Chapitre 75 : Remboursement IS ACOMPTE 2018 pour un montant de 21 142€ + PAS

Chapitre 77 : Remboursement EDF/ Assurances (intempéries) et autres

Les dépenses de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	CA 2019	BP 2020 (avant COVID)	BP 2020+ DM+ BS (CRISE COVID)	CA 2020	Charges Rattachées	Solde prévisions/réalisations
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	1 026 169.28	1 057 611	915 911	623 081.64	4 563.88	288 265.48
<i>Chapitres</i>						
011 Charges à caractère général	655 100.55	625 730	564 030	307 589.34	143.34	256 297.32
012 Charges de personnel et frais...	259 756.88	309 200	229 200	206 574.82	0	22 625.18
65 Autres charges de gestion courante	2.56	100	100	1.25	0	98.75
66 Charges financières	14 489.90	18 300	18 300	4 921.81	4 420.54	8 957.65
67 Charges Exceptionnelles	0	200	200	0	0	200
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés	0	0	0	0	0	0
042 Opérations d'ordre de transfert	86 819.39	104 081	104 081	103 994.42	0	86.58

Chapitre 011 :

Ce chapitre « Charges à caractère général » représente environ 50% des dépenses de fonctionnement.

Les principaux postes de dépenses sont :

Article	Libellé	Crédits ouverts 2020 après COVID 19	Réalisé 2020	Commentaires
605	Achats de matériels	9 220	6 088.23	Achats sécurité/ maintenance
6061	Fournitures non stockables	45 000	44 113.73	Eau/EDF
6068	Autres matières et fournitures	22 500	25 542.63	Achats espaces verts/ maintenance/régie remboursement arrhes et séjours sur 8 mois
61521	Entretien et réparations sur biens immobiliers	3 700	2 819	Réparations par entreprises : SEEP/ SOMES/ASA
6156	Maintenance	11 500	8 971.70	
6181	Redevances	351 000	149 032.98	Redevance Ville (nouvelle délibération voir explications ci-dessous)
6257	Réceptions	1 000	3 292.54	Produits BLB pour clientèle ayant subir le transfert de leur réservation / à l'arrêté Préfectoral
6283	Frais de nettoyage des locaux	40 000	21 703.49	Prestataire : AXEO Services
635111	CFE	7 000	6 784	
63512	Taxes foncières	13 000	11 817	Refacturation Ville
637	Autres impôts	17 000	3 972.85	Redevances ordures ménagères

6181 : Modalités de calcul de la redevance des 2 campings municipaux versée à la Ville à compter de 2020 :

Cette redevance est constituée d'une part fixe assise sur la valeur locative fiscale annuelle déterminée par la base d'imposition de la taxe foncière des campings Chemin des Bains et Pech d'Ay et sera indexée sur le taux de l'inflation de l'exercice concerné.

Cette redevance sera également assortie d'une part variable correspondant à 33.5 % des recettes des campings de l'année en cours.

La redevance sera versée en décembre de l'année N, sur la base des recettes constatées au 30/11 de l'année N.

Une régularisation sera effectuée en année N+1 sur la base des recettes constatées au compte administratif de l'année N.

Chapitre 012 :

Les charges de personnel représentent environ 33% des dépenses de fonctionnement qui se décomposent comme suit :

Refacturation agents mis à disposition : 134 347.29€

Personnels de droit privés : 72 227.53€

Chapitre 66 : Ce sont les intérêts des emprunts. (Intérêts réglés à échéance + ICNE)

Chapitre 69 : Aucun impôt sur les sociétés cette année du fait de la sectorisation (lucratif et non lucratif).

Chapitre 042 : Opérations d'ordre.

Tableau de synthèse tenant compte des résultats de l'exercice 2019 reportés :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE SERVICE DES CAMPINGS						
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés exercice 2019		36 226.50		159 698.35		195 924.85
Opérations de l'exercice 2020	54 296.55	103 994.42	627 645.52	452 919.88	681 942.07	556 914.30
Résultat ex.2020		49 697.87	174 725.64		125 027.77	
TOTAUX	54 296.55	140 220.92	627 645.52	612 618.23	681 942.07	752 839.15
Résultat clôture exercice 2020	0,00	85 924.37	15 027.29			70 897.08
Résultat cumulé		85 924.37	15 027.29			70 897.08

2. De constater les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux fonds de roulement, au bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. De voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. Par ailleurs, le Compte administratif sera mis à disposition du public à l'Office de Tourisme dans les 15 jours qui suivent la transmission en Préfecture.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Comité de Direction de délibérer.

Monsieur le Président quitte la séance et ne participe pas au vote.

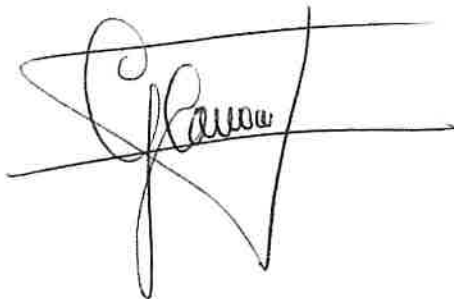
Le Comité de Direction après avoir délibéré vote à :

UNANIMITE

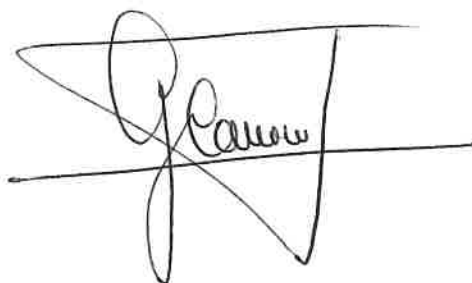
- **Approuve** l'exposé de sa Vice-Présidente,
- **Prend acte** de la présentation faite du Compte Administratif 2020 du budget annexe « Service des Campings » de l'Office de Tourisme-EPIC, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- **Constate** les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux fonds de roulement, au bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Approuve** le compte administratif 2020 du budget annexe « Service des Campings » de l'Office de Tourisme-EPIC.
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- **Dit** que le Compte administratif sera mis à disposition du public à l'Office de Tourisme dans les 15 jours qui suivent la transmission en Préfecture.
- **Dit** que copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.













Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Transmis en Préfecture
Le 24/03/2021
Le Président, Gérard CANOVAS



Publiée et exécutoire, le 25/03/2021
Le Président, Gérard CANOVAS



<p>Gérard CANOVAS Président,</p> 	<p>Brigitte LANET Vice-présidente</p> 	<p>Angel FERNANDEZ</p> 	<p>Didier CALAS</p> 
<p>Thierry COURS</p> 	<p>Eddy DORLEANS</p> 	<p>Claude MERIEAU</p> 	<p>Delphine MICELI absente remplacée par Mme SEMPER</p> 
<p>Cédric VIGUIER</p> 	<p>Cathy BENQUE</p> 	<p>Sabrina RICARD absente remplacée par Mme SOARES</p> 	<p>Nathalie DELPUECH</p> 
<p>Cathy DUMAS</p>			